

## NOTICE A L'ATTENTION DU LIONS CLUB QUI PARRAINE LE SEJOUR

Le coût total du séjour d'une semaine pour 2 personnes en pension complète, hors transport, est de **1.500 €**

Le Lions Club finance ce séjour à 75% :

- 25% le Club qui parraine,
- 25% l'Association Lions Alzheimer,
- 25% la Fondation des Lions De France.

La famille n'a à sa charge que 25% du séjour soit **375 €**.

**Votre Club souhaite agir pour les malades d'Alzheimer et leurs aidants  
Vous avez autour de vous un couple dont le malade est à domicile, fréquente un CAJ,  
dont les ressources ne lui permettent pas de bénéficier d'un séjour de répit ....**

Téléchargez la Fiche de Pré-inscription ainsi que la demande de subvention « spéciale SE.RE.LA. » de la Fondation des Lions de France à partir du site

[www.lions-alzheimer-france.fr](http://www.lions-alzheimer-france.fr)

- Faites remplir cette Fiche de Pré-inscription par le couple choisi
- Remplissez la fiche de la Fondation des Lions de France « demande de subvention spéciale SE.RE.LA. » (une par couple et par séjour d'une semaine)
- Adressez ces documents accompagnés de
  - un chèque de 375€ du Club parrainant le séjour, à l'ordre de Lions Alzheimer.
  - un chèque de 375€ de la famille, à l'ordre de Lions Alzheimer.

à

Annick Giraud  
Trésorière Lions Alzheimer  
7bis rue de Saint Leu  
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

La demande ne sera transmise à Fondettes que si le dossier comprend ces 4 documents.

Pour les séjours 2019 les dates butoirs de transmission des dossiers à Annick Giraud sont les suivantes :

- séjour du 26/4 au 3/5 dossier à transmettre **avant le 26 janvier 2019**
- séjour du 10/5 au 17/5 dossier à transmettre **avant le 9 février 2019**
- séjour du 17/5 au 24/5 dossier à transmettre **avant le 16 février 2019**
- séjour du 7/6 au 14/6 dossier à transmettre **avant le 9 mars 2019**
- séjour du 21/6 au 28/6 dossier à transmettre **avant le 16 mars 2019**

L'établissement de Fondettes adressera, dans les semaines suivantes, à la famille qui devra lui retourner :

- un dossier administratif pour le malade
- un dossier administratif pour l'aidant ou référent
- un dossier médical à remplir par le médecin traitant
- un questionnaire sur les habitudes de vie.

Aucun des chèques ne sera encaissé avant l'avis définitif d'acceptation du dossier par Fondettes et au plus tôt une semaine avant le début du séjour.

En cas d'annulation à moins d'un mois de la date de début du séjour un forfait de 50 € pour frais d'inscription sera retenu à la famille.

Aucun règlement ne doit être fait directement à l'établissement de Fondettes hormis les dépenses personnelles pendant le séjour (boissons...).

Afin de faciliter les échanges Famille / Club Lions / Lions Alzheimer / Fondation des LDF / VRF Fondettes, il serait souhaitable que chaque club qui parraine un séjour, désigne un Lion référent dans le club qui puisse assister le couple Aidant/Aidé dans la démarche administrative et éventuellement organiser le transport vers Fondettes (covoiturage, billets de train, acheminement à la gare...) sachant que le transport reste à la charge de la famille (ou du Club s'il le décide).

Pour toute information complémentaire, contactez votre Délégué de District.